Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20101007-2010-10-07_006-DE

Date de signature : 08/10/2010 Date de réception : 08/10/2010

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2010-10-07_006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010 Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participants au vote : 64 Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations: 17

| Membres présents : | | |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN | M. Jean-Pierre SOUMIER | M. Alain LINGER |
| M. Pierre PRIBETICH | M. André GERVAIS | M. Franck MELOTTE |
| M. Gilbert MENUT | M. Benoît BORDAT | M. Roland PONSAA |
| M. Rémi DETANG | M. Christophe BERTHIER | M. Michel ROTGER |
| M. Jean-Patrick MASSON | M. Philippe DELVALEE | M. François NOWOTNY |
| M. José ALMEIDA | Mme Anne DILLENSEGER | M. Michel FORQUET |
| M. Jean-François DODET | M. Georges MAGLICA | M. Claude PICARD |
| M. François DESEILLE | Mme Christine DURNERIN | M. Nicolas BOURNY |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME | Mme Nelly METGE | M. Jean-Philippe SCHMITT |
| M. Patrick CHAPUIS | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE | M. Philippe GUYARD |
| M. Michel JULIEN | Mlle Christine MARTIN | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mlle Nathalie KOENDERS | M. Gilles MATHEY |
| M. Gérard DUPIRE | Mme Marie-Josèphe DURNET- | Mme Françoise EHRE |
| M. Jean-François GONDELLIER | ARCHEREY | M. Patrick BAUDEMENT |
| Mme Catherine HERVIEU | M. Alain MARCHAND | Mme Geneviève BILLAUT |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohammed IZIMER | M. Murat BAYAM |
| M. Jean-Claude DOUHAIT | Mme Hélène ROY | M. Michel BACHELARD |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI | M. Mohamed BEKHTAOUI | M. Rémi DELATTE |
| M. Yves BERTELOOT | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD | M. Philippe BELLEVILLE |
| M. Patrick MOREAU | Mme Joëlle LEMOUZY | M. Gilles TRAHARD |
| M. Dominique GRIMPRET | Mlle Stéphanie MODDE | Mme Noëlle CAMBILLARD. |
| M. Didier MARTIN | M. Philippe CARBONNEL | |

Membres absents:

Mme Christine MASSU M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA

M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM

M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER

M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT

Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND

Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER

M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME

M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET

M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS

M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER

Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA

M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

GD2010-10-07 006 $N^{\circ}6 - 1/2$

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Habitat et Humanisme : opération d'acquisitionamélioration d'un logement PLAi 4 rue Aloysius Bertrand à Marsannay-la-Côte : sollicitation de la garantie financière communautaire

Habitat et Humanisme sollicite la garantie financière du Grand Dijon pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition-amélioration d'un pavillon individuel groupé (T 6) situé 4 rue Aloysius Bertrand à Marsannay-la-Côte, quartier Champagne-Haute.

Cette opération a fait l'ojet d'un financement PLAi au titre de la Délégation 2009 du Grand Dijon.

L'offre de prêt correspondante de la Caisse des Dépôts, valable jusqu'au 5 janvier 2011, porte sur un montant de 10 000 €, au taux de 1,05 % (indexé sur le Livret A) et sur une durée de 30 ans.

Il est rappelé que pour cette opération, d'un montant total de 185 590 € TTC, Habitat et Humanisme consacre 45 % de fonds propres, mobilisés par sa société foncière. Le Grand Dijon a accordé une subvention de 21 500 € dans le cadre du PLH (délibération du 20 mai 2010) et mobilisé un financement de 24 907 € sur crédits Etat délégués. Ce projet fait également l'objet d'une subvention de 4 000 € du Conseil Général et d'un prêt LOGILIA d'un montant de 42 000 €.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'accorder à Habitat et Humanisme la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 10 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôt pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement PLAi situé 4 rue Aloysius Bertrand à Marsannay-la-Côte, Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :
 - Durée totale du prêt : 30 ans
 - Taux d'intérêt actuariel annuel (1) : 1,05%
 - Taux annuel de progressivité (1) : 0%
 - Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée
 - Indice de référence : Livret A (*)
 - Valeur de l'indice de référence : 1,25% (**)
 - Différé d'amortissement : aucun
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Commission d'intervention : exonéré
- (1) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).
- de dire que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de son montant ;
- de dire que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts.

GD2010-10-07_006 N°6 - 2/2